

Donné & permis par retour de conseil le 9^e July 1720
Maître Couzins & Co



NOUS Consuls du Lieu de Remoulin.
Certifions à tous qu'il appartiendra que

Alexandre Coulomb Consul

Habitant de ce lieu

Agé de *vingt trois ans*

D'une Taille *modérée*

Cheveux *châtains*

part de ce Lieu où il n'y a aucun soupçon
de Mal Contagieux, pour aller à *Blois*

& les passages.

Prions tous ceux qui sont à prier de luy donner
libre, entrée & assuré passage. En foy de quoy

Nous luy avons accordé le present Certificat
pour servir ainsi qu'il appartiendra. A Remoulin

ce *sept* mil sept cents vingt.

Jabro juge consul

*Veu bon y aller a baquet portans avec
filoxelle fille dans Remoulin ce 20^e July
1720 Jabro juge consul*

.s.